

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2013

MODERNISATION DU RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNE - (N° 841)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 2 QUINQUIES

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1°A Au premier alinéa, la référence : « premier alinéa » est remplacée par la référence : « 2° ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.